Guide comparatif
Gold Santé, Apivia, Alptis et Cegema

Ce guide compare les offres de complémentaire santé senior de Gold Santé, Apivia, Alptis et Cegema sur trois postes clés : l'hospitalisation, le dentaire et l'optique. Il ne remplace pas les conditions générales du contrat souscrit et doit être complété par un devis personnalisé.

Gold Santé n'est pas un assureur mais un courtier : il sélectionne ou construit une solution auprès de partenaires, dont Apivia, Alptis et Miltis. Apivia, Alptis et Cegema proposent en revanche leurs propres gammes de complémentaire santé, avec des niveaux de garanties et des tarifs qui varient selon l'âge, le département et les options retenues.

1. Positionnement général

Gold Santé se distingue par son approche « à la carte » : l'assuré choisit les garanties selon son profil et son budget, puis le courtier sélectionne le contrat le plus adapté parmi ses partenaires. Cette logique est intéressante pour un senior qui souhaite être accompagné dans le choix des garanties et l'analyse des devis dentaires ou optiques.

Apivia est une mutuelle du groupe Macif, avec une gamme Vitamin modulable sur cinq niveaux. Elle est particulièrement forte sur les dépassements d'honoraires et l'hospitalisation, mais les seniors doivent souvent choisir les niveaux 4 ou 5 pour bénéficier d'une couverture réellement complète.

Alptis est un acteur de courtage grossiste adossé à un groupement d'associations professionnelles. Son offre senior repose sur un socle couvrant hospitalisation, soins courants, optique, dentaire et aides auditives, avec plusieurs niveaux de prestations et des renforts optionnels.

Cegema est un centre de gestion spécialisé dans les contrats santé et prévoyance. Son offre Vitaneor est explicitement conçue pour les 55 ans et plus, avec une couverture immédiate, un forfait journalier illimité et des renforts optionnels.

2. Hospitalisation

Acteur	Couverture hospitalisation	Lecture
Gold Santé	Essentielle : forfait journalier, frais de séjour, honoraires chirurgicaux et d'anesthésie. Confort : renforcement des dépassements et frais annexes. Optimale : meilleure protection, notamment hospitalisation à domicile.	Offre senior modulaire, adaptée à un assuré recherchant un accompagnement personnalisé.
Apivia	Jusqu'à 300 % ou davantage selon la formule ; chambre particulière de 70 à 100 €/jour dans l'offre senior.	Très puissante sur les dépassements d'honoraires, mais les niveaux 4 ou 5 sont souvent nécessaires.
Alptis	Forfait journalier sans limitation de jours, dépassements d'honoraires, chambre individuelle ; jusqu'à 200 %, 300 % ou 400 % selon le niveau.	Bonne souplesse, particulièrement adaptée aux profils recherchant une couverture individualisée.
Cegema	Jusqu'à 300 % chez les médecins OPTAM ; forfait journalier illimité dans Vitaneor 2.	Très compétitive pour les seniors exposés à des frais hospitaliers élevés.

Pour un senior hospitalisé rarement et en secteur 1, une formule essentielle peut suffire. En cas d'intervention fréquente ou de recours à des spécialistes en secteur 2, Apivia ou Cegema deviennent plus pertinentes, tandis qu'Alptis convient particulièrement aux profils recherchant une couverture modulable.

3. Dentaire

Acteur	Couverture dentaire	Lecture
Gold Santé	100 % Santé sans reste à charge ; forfaits croissants pour implants et prothèses libres selon la formule (Essentielle, Confort, Optimale).	Bon compromis pour un senior recherchant une couverture modulable.
Apivia	Jusqu'à 350 % ; plafonds croissants : 750 € ou 1 000 € la première année, 1 200 € la deuxième, puis 1 500 € dès la troisième.	Très puissante pour les prothèses libres et l'implantologie.
Alptis	Forfaits implantologie, prothèses et parodontologie jusqu'à 750 €/an ; plafonds dentaires pouvant atteindre 2 450 €.	Intéressante pour les seniors ayant des besoins dentaires importants.
Cegema	Jusqu'à 325 % ; renforcement des implants dès la troisième année.	Très compétitive pour les projets dentaires ou implantaires.

Pour des soins courants ou des prothèses 100 % Santé, une formule essentielle suffit. Pour un projet implantaire ou des prothèses libres, Apivia, Alptis et Cegema offrent des plafonds plus élevés, mais à un tarif supérieur.

4. Optique

Acteur	Couverture optique	Lecture
Gold Santé	100 % Santé sans reste à charge ; forfaits croissants pour les équipements libres selon la formule choisie.	Adaptée aux seniors recherchant une couverture modulable sur l'optique.
Apivia	Forfaits annuels d'environ 300 à 450 € selon le niveau.	Intéressante pour les seniors portant des lunettes ou lentilles coûteuses.
Alptis	Forfaits par équipement, avec renfort possible sur les équipements hors panier 100 % Santé.	Option adaptée aux seniors recherchant une couverture modulable.
Cegema	Plafonds pouvant atteindre 450 € pour les lunettes à verres complexes.	Très compétitive pour les seniors ayant des besoins optiques élevés.

L'optique est rarement le poste qui justifie à lui seul le passage à une formule premium, sauf si vous renouvelez fréquemment des équipements haut de gamme ou portez des lentilles coûteuses.

5. Synthèse

Acteur	Atout principal	Profil le plus adapté
Gold Santé	Courtage à la carte et accompagnement personnalisé.	Senior recherchant un conseil individualisé et une solution modulable.
Apivia	Forte couverture sur les dépassements d'honoraires et l'hospitalisation.	Senior ayant des besoins hospitaliers élevés ou consultant en secteur 2.
Alptis	Protection sociale sur mesure, notamment pour les indépendants et TNS.	Indépendant, TNS ou senior recherchant une solution individualisée.
Cegema	Offre senior dédiée, modulaire et compétitive.	Senior dès 55 ans recherchant une couverture complète à budget maîtrisé.

Gold Santé est le plus orienté vers le conseil et la modularité, Apivia est la plus puissante sur les dépassements et l'hospitalisation, Alptis est la plus adaptée aux profils indépendants ou TNS, et Cegema est le plus compétitif pour une offre senior complète.

Ce guide est fourni à titre informatif et ne constitue pas un conseil personnalisé. Les garanties, tarifs, exclusions et délais de carence dépendent du contrat final proposé par l'assureur partenaire retenu.